

Délibération du bureau prise par délégation**du 11 septembre 2017****n°7****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND**POUVOIRS (2) :** Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN**EXCUSES (0) :****Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard PEROCHON**RAPPORTEUR : Henri COLIN****OBJET :** Versement d'un fonds de concours à la commune de Colombiers pour l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, des travaux de voirie et le raccordement à l'assainissement collectif des bâtiments communaux

Par délibération n° 7 du 2 février 2015, le conseil communautaire avait décidé de soutenir le projet de construction du réseau d'eaux pluviales dans le bourg de la commune de Colombiers, dans le cadre des fonds de concours accordés aux communes lors du précédent mandat. Or ce projet n'a pas été réalisé et le fonds de concours n'a donc jamais été versé.

La commune de Colombiers souhaite qu'une partie du montant de ce fonds soit aujourd'hui attribuée pour trois nouveaux projets qui sont :

- l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse,*
- des travaux de voirie route de Beaumont,*
- le raccordement à l'assainissement collectif des bâtiments communaux.*

Les trois plans de financement s'établissent aux montants suivants (exprimés en € HT) :

Dépenses		Recettes	
Acquisition tracteur	74 100 €	Subvention du Conseil Départemental	26 500 €
Acquisition épareuse	30 000 €	FST (SNCF Réseaux)	36 000 €
		Fonds de concours de la communauté	20 800 €
		Fonds propres	20 800 €
TOTAL	104 100 €	TOTAL	104 100 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 11 septembre 2017****n°7****page 2/3**

Dépenses		Recettes	
<i>Travaux de voirie</i>	39 000 €	<i>FST (SNCF réseaux)</i>	24 510 €
<i>Maîtrise d'oeuvre - Assistance</i>	1 850 €	<i>Fonds de concours de la communauté</i>	8 170 €
		<i>Fonds propres</i>	8 170 €
TOTAL	40 850,00 €	TOTAL	40 850,00 €

Dépenses		Recettes	
<i>Travaux de raccordement à l'assainissement</i>	30 000 €	<i>FST (SNCF réseaux)</i>	18 000 €
		<i>Fonds de concours de la communauté</i>	6 000 €
		<i>Fonds propres</i>	6 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

* * * *

VU l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération et notamment son paragraphe VI concernant le versement de fonds de concours,

VU les délibérations n°2017/15, 2017/16 et 2017/17 du conseil de municipal de Colombiers du 29 mars 2017,

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 7 du 2 février 2015, attribuant un fonds de concours à la commune de Colombiers pour la construction du réseau d'eaux pluviales dans le bourg,

Le bureau, ayant délibéré:

- décide d'attribuer un fonds de concours de 34 970 € à la commune de Colombiers pour l'aider à financer l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, des travaux de voirie route de Beaumont et le raccordement à l'assainissement collectif des bâtiments communaux,

- abroge la délibération n° 7 du 2 février 2015, attribuant un fonds de concours à la commune de Colombiers pour la construction du réseau d'eaux pluviales dans le bourg.

Acquitté en PREFECTURE le 12/09/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017

n°7

page 3/3

La dépense sera imputée aux lignes budgétaires 020.21/2041411/2130 et 020.21/2041412/2130.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège Grand Châtelleraut le 14/09/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER